



Liste des contrôles pour rapports de tir

Bases pour le paiement des subsides fédéraux:
La section 8 de l'Ordonnance sur le tir du Conseil Fédéral;
le chapitre 9 et l'annexe 6 de l'Ord sur le tir du DDPS.

		Bases	Ordonnances	
	512.31	Ordonnance sur le tir du Conseil Fédéral	512.31	
	512.311	Ordonnance sur le tir du DDPS		512.311
	512.312	Ordonnance sur les cours de tir		512.312
PO / TC - Aucun droit aux subsides fédéraux:				
		Si la signature du tireur et le visa rectificatif du moniteur de tir en cas de corrections manquent sur la feuille de stand	28	Annexe 1, 14 ^e
		Des exercices fédéraux sont organisés après le 31 août	27	
		Si des exercices fédéraux sont organisés avant le rapport d'instruction sans permission de la commission de tir compétente	28	16 ³
		Le programme obligatoire n'a pas été tiré avec l'arme personnelle du tireur astreint	28	27 ¹
		Les dates de tir des exercices fédéraux ne sont pas annoncées dans l'annonce des journées de tir de l'AFS	23	16 ¹
<p>Oblig. Schiesstermine und übrige Schiesstage Séances du tir oblig. et autres séances de tir Giorni di tiro obbligatorio e altri giorni di tiro</p> <p>oder laut beigeheftetem Jahresprogramm ou selon programme annuel ci-joint o secondo l'allegato programma annuale</p> <p>Militärsichert bis 31. August Assurance militaire jusqu'au 31 août Assicurazione militare fino al 31 agosto</p> <p>10. April/Avril/Aprile</p> <p>Dienstweg Voie de service Via di servizio</p> <p>Veren Società Società Mitglied SK Membre CT Membro CT</p>				
		Des tireurs étrangers participent au programme obligatoire et au tir en campagne	12	19
		Des tireurs jeunes participent au programme obligatoire et au tir en campagne	12	18
		Le timbre de la section organisatrice du tir en campagne manque sur la feuille de stand	28	31
JT - Aucun droit aux subsides fédéraux:				
		Si des exercices de tir sont organisés avant le rapport d'instruction sans permission de la commission de tir compétente		17 ²
		Le cours de jeuns tireurs a été organisé avec moins de 5 participants sans autorisation de l'Officier fédéral de tir	28	16 ²
		Si des tireurs âgés de moins de 15 ans et de plus de 20 ans ont participé au cours de jeunes tireurs	15 ²	18 ¹⁺²
		Des jeunes tireurs ont tiré des exercices fédéraux avec une autre arme que le F ass 90	28	20 ⁴
Etat des restés				
		Si les tireurs astreints obtiennent moins de 42 points avec les armes à feu portatives et moins de 120 points avec les armes de poing (répétitions incl).	28	27, 71
Contrôle des coups d'essai				
	Nombre de coups d'essai achetés	<input type="checkbox"/>	Le soussigné confirme que, conformément à l'ordre concernant les munitions, il n'emporte ni ne porte sur lui de la munition lorsqu'il quitte le stand de tir.	
	Nombre de coups d'essai tirés	<input type="checkbox"/>		
	Coups d'essai surnuméraires	<input type="checkbox"/>		
	Visa du moniteur de tir: _____		Lieu et date: _____	
	Coups d'essai restitués		Visa du tireur: _____	
	Visa du chef des munitions: _____			



Que le numéro de société du DDPS est valable pour le rapport de tir et la commande des munitions